



Vigilance Soudan

www.vigilsd.org

Bulletin créé en 1992

N° 128 - Janvier/Février 2005

ENFIN LA PAIX AU SUD

Une bulle irisée

La paix a suscité de longues célébrations au cours desquelles furent chantées à Nairobi, la démocratie, le pluralisme, l'élaboration d'un consensus national et les morts de la guerre. Elle a soulevé des explosions de joie, une allégresse jubilatoire et une intensité de ferveur dans le Sud et chez les Sudistes repliés au Nord. Les gens du Nord, dans la région de Khartoum, sont restés silencieux. Furent-ils dignes et réservés comme à l'accoutumée ? N'acceptaient-ils pas l'autodétermination du Sud ? Redoutaient-ils que la paix ne renforce un régime abhorré ?

S'ils sont appliqués, les accords organiseront à terme un changement de système politique par un affaiblissement du pouvoir central. Celui-ci se trouvera encerclé par des institutions telles que la seconde chambre du Parlement qui représentera les régions, par les nombreux comités des États fédérés désormais chargés de la sécurité, des services publics et des finances, par une commission électorale indépendante, par la libre constitution de partis politiques et d'associations, par la liberté de presse et les droits de l'homme. Sans toutefois mener à un partage des richesses, ces avancées rognent les prérogatives du pouvoir central. Mais les droits de l'homme sont déjà dans la constitution actuelle avec le succès que l'on sait. Comment le gouvernement tricotera-t-il ces nouveautés ? Organisera-t-il des élections libres dans trois ans et un référendum dans six comme prévu ?

Les forces de maintien de la paix au Sud soulèvent des inquiétudes. Protégeront-elles les civils en zones pétrolières ? Des frictions entre Khartoum et le Sud concernent la nationalité des 9000 à 10 000 membres de la mission de maintien de la paix des Nations Unies au Sud Soudan qui devrait oeuvrer sept ans jusqu'à la conclusion du référendum. Khartoum encouragerait, susurre-t-on, la venue de musulmans, Algériens, Pakistanais, Malais, Bangladeshi, parce qu'ils ont toujours soutenu le régime pendant la guerre, de Russes, parce qu'ils lui ont fourni des armes, de Malais et d'Indiens parce qu'ils sont impliqués dans l'industrie pétrolière, toutes catégories de gens que Garang récuserait bien qu'ils se soient proposés. Restent pour l'instant des Kenyans, et éventuellement des Canadiens, des Norvégiens et des Japonais. L'Union Européenne, quarante-cinq Danois exceptés, n'a pas de soldats à offrir.

Elle a signé un accord qui permettra de débloquer 450 millions d'euros de 2005 à 2007. Il s'agit des arriérés dus conformément aux accords de Lomé-Cotonou. Ces subsides avaient été suspendus en 1990 du fait du coup d'État et devaient être donnés la paix venue. Depuis, les promesses avaient été repoussées jusqu'à la paix au Darfour. Le 26 janvier, sans nulle explication, ni apparemment information des États-membres, la Commission européenne s'engagea à la libéralité, sans conditions, au grand mécontentement allemand. Espérons qu'elle se focalise sur l'aide au Sud. Autrement l'Europe a moins de moyens de pression sur Khartoum pour régler le problème du Darfour.

Ce n'est pas que la situation y soit meilleure, bien au contraire. Après un peu de timidité dans les exactions en juillet 2004, due aux visites de Annan et Powell, elles ont repris plus que jamais, l'État semblant vouloir en finir par la force. A l'Est, à Port-Soudan, une manifestation organisée par le Congrès Béja pour remettre ses revendications écrites au gouverneur, a été violemment réprimée. L'armée et/ou la Sécurité ont tiré sur les manifestants, faisant selon eux 24 morts, de nombreux blessés et de nombreux prisonniers. Aucun n'est inculpé, plusieurs ont été torturés, et trente-cinq font la grève de la faim.

S O M M A I R E

Bulle irisée	p. 1
<i>Bételgeuse</i>	
Sud Soudan	p. 3
Darfour	p. 5
Pourparlers de paix	
Combats	
Commission d'enquête NU	p. 6
Autres exactions	
Oppositions	p. 4
Droits de l'homme	p. 2
Violations	
Humanitaire	
Bonnes nouvelles	
Pétrole et Économie	p. 8
Total	

Violations

- Béchir a été nommé par *Parade Magazine* premier sur une liste annuelle des 10 dictateurs vivants les pires de la planète devant Kim Jong Il (UPI 12 02).

- Le Président Béchir a renouvelé l'État d'urgence dans tout le Soudan pour la sixième fois alors que les troubles n'existent qu'au Darfour et dans une certaine mesure, dans l'Est. Ce renouvellement a provoqué une levée de boucliers dans l'opposition qui voit là le désir du gouvernement de régir par des lois d'urgence faisant fi des droits élémentaires. L'accord de paix prévoit que l'État d'urgence ne peut être décidé que par la Présidence, c'est-à-dire aussi par Garang qui ne semble pas avoir été consulté et que l'État d'urgence doit être annulé après les accords de paix (AFP 14 et 21 12), ce qui n'avait pas été fait mi-février et qui aurait permis de relâcher Tourabi et combien d'autres. Selon le chef du centre des droits de l'homme de Khartoum, Faysal al Bagir, une pression de la communauté internationale est nécessaire pour l'obtenir (Reuter 06 01, 07 01). Pour ce qui est de Tourabi, on peut comprendre une certaine répugnance à le relâcher ; il aurait, selon certaines sources, 1,1 milliard de dollars à l'Union des Banques Suisses à Genève, et l'on se demande ce qu'il en ferait.

- Ibrahim Ahmed al-Qosi est détenu à Guantanamo comme « ennemi combattant » pour avoir, selon l'accusation, été expert financier auprès d'Usama bin Laden. Mais sur la plainte d'un détenu, une Cour civile américaine a décidé qu'il devait recevoir le statut de prisonnier de guerre conformément à la Convention de Genève. Aussi le procès de Qosi devant une cour militaire spéciale, qui devait commencer en février 2005, a maintenant été renvoyé jusqu'à ce qu'une Cour décide du statut de tous les détenus de Guantanamo. L'avocate de Qosi, le lieutenant colonel Sharon Schaffer est allée au Soudan rencontrer des officiels et la famille de Qosi. Elle a déclaré qu'elle se battrait pour lui jusqu'au bout, et que le détenu avait un bien meilleur moral depuis qu'il n'était plus à l'isolement (AFP 11 12).

- Le 16 décembre, a commencé un procès contre 78 civils accusés d'une tentative de coup d'État en septembre. Six d'entre eux sont jugés par contumace. Beaucoup d'entre eux font parti du Congrès National Populaire de Tourabi, qui, bien que toujours détenu, n'a pas été inculpé. Les inculpés risquent la peine de mort ; ils nient l'accusation ; *Vigilance Soudan* a élevé les plus grands doutes sur la réalité de cette tentative de coup d'État. Séparément le procès de 21 membres des forces armées pour le même crime a commencé devant une cour martiale le 5 janvier. Ils plaident tous non coupable (Reuter 16 12 AP 05 01). Rappelons que le régime qui les poursuit est venu lui-même au pouvoir grâce à un coup d'État. A la Cour civile, le procureur, le général Abd al Rahim Ahmed déclara que les inculpés avaient reçu des téléphones satellites et 212 000 dollars des États-Unis et des Émirats Arabes Unis pour acheter des armes. Il a admis qu'un détenu était mort en détention sans donner de détails. A la Cour Martiale, le même procureur a affirmé que le Mouvement pour la Justice et l'Égalité (rebelle du Darfour) était la branche armée du parti de Tourabi et que certains suspects avaient essayé de recruter des gens du Darfour, du Sud et de l'Est (AP 08 01).

- Selon SOAT, un défenseur des droits de l'homme Mudawi Ibrahim Adam, qui vit au Kordofan et a organisé des ateliers de droits de l'homme au Darfour, a été arrêté par la Sécurité pour la seconde fois en 14 mois (Reuter 25 01).

- L'ALPS va relâcher ses prisonniers de guerre ; la Croix-Rouge a vu 750 d'entre eux. Pas de nouvelles, même pour la Croix-Rouge, des prisonniers de guerre détenus par le gouvernement (*Al-Ayyam* 15 01). On craint depuis longtemps qu'il n'en ait pas fait du tout. Peut-être essaiera-t-il de faire passer pour prisonniers de guerre certains de ses miliciens sudistes.

- Bush a signé le projet de loi qui autorise 200 millions de dollars d'aide au Soudan et 100 millions d'incitation à signer la paix. Le projet encourage Bush à appliquer des sanctions au Soudan (AP 23 12). Les États-Unis ont adouci leurs sanctions contre Cuba, l'Iran et le Soudan. Désormais les Américains qui voudront, soit publier des œuvres d'auteurs de ces pays, soit être publiés dans ces pays, pourront le faire sans permission !!! (AFP 15 12).

- Dans le Haut Nil, les exactions continuent. La société pétrolière chinoise dit aux villageois de partir ; comme ils n'ont nulle part où aller, ils restent. Deux jours après, les milices viennent brûler les villages. Ils l'ont fait dans des quantités d'endroits (ECOS).

- ECOS a contacté à New Delhi des ONG indiennes pour attirer l'attention d'ONGC Videsh, du gouvernement et des média sur les exactions

auxquelles leurs travaux conduisent. ONGC a contre-attaqué en faisant paraître une émission télé disant que des gens ne voulaient pas qu'ils travaillent au Soudan à cause des dangers connus dans un pays instable (NDTV 02 02 05).

- Les deux co-présidents du Parti Démocrate Européen, François Bayrou et Francesco Rutelli se sont vu interdire l'accès au Soudan (SwissInfo 11 01 / UDF).

Humanitaire

- Selon des témoins, dans un camp du Darfour comptant 60000 déplacés, l'UNICEF a fait installer des latrines par un entrepreneur. Distantes de 20 mètres, elles sont toutes dans le même endroit du camp. Leur conception en fait un risque majeur d'épidémie d'hépatite E. Leurs cloisons sont une feuille de plastique vert. Elles n'ont pas de porte.

- Il serait injuste, a déclaré la co-présidente du Forum des partenaires de l'IGAD, si l'aide aux victimes du tsunami prend l'argent destiné au Soudan (Reuter 06 01), pour lequel il n'y a pas de déferlante de la solidarité. L'UNHCR demande 60 millions de dollars pour le retour des déplacés au Sud Soudan pour la seule année 2005 (AFP 07 01) et le PAM 302 millions de dollars (Reuter 09 01).

La mortalité maternelle au Sud Soudan est de 509 pour 100 000 naissances vivantes, un des taux les plus élevés au monde ; c'est dû beaucoup au nombre de gens en situation d'urgence (IRIN 10 12). Les combats ont été arrêtés partout au Soudan du 10 au 12 janvier pour permettre une vaccination générale des enfants contre la poliomyélite, ce qui a permis 5 millions de vaccinations (Reuter 03 01 ; AP 16 01). D'autres vaccinations auront lieu au Sud Soudan. Des 16 000 médecins enregistrés au Soudan, seuls 4 000 y travaillent (Irish Times 03 01). Dans l'Est 200 000 personnes souffrent de la faim (AFP 24 12).

Bonnes nouvelles

- Selon *La Croix*, deux Français viennent d'inventer des techniques permettant d'adoucir la condition de maints Soudanais.

Le premier, un ingénieur indépendant de 43 ans, permet un pas en avant dans la lutte contre les mines anti-personnelles. Le procédé allie une paire de chaussures, un mini capteur logé dans chaque semelle afin de détecter toute présence métallique, un boîtier électronique porté à la ceinture auxquels les mini capteurs sont reliés par un fil, des électrodes partant du boîtier et fixées à chaque mollet pour provoquer la réaction d'évitement. A l'approche de chaque mine, le genou se plie instinctivement. Ce système fut expertisé à l'École Supérieure d'Application du Génie Militaire et sera fort utile aux démineurs du Sud Soudan.

Le second, un ingénieur de 53 ans, a fondé la société Radar Technologie. Les échos radar renvoyés par les satellites pour trouver du pétrole ont parfois des anomalies chaque fois qu'il y a rencontre avec la rugosité du sol ou des poches d'humidité. Aidé par le géologue Kenny Foreste, il est arrivé à dissocier les deux cas. Il a été mandaté par le Haut Commissariat pour les Réfugiés au Tchad afin de trouver de l'eau pour les réfugiés soudanais venus du Darfour. Beaucoup de sites désignés par le gouvernement tchadien pour les camps s'avèrent dépourvus d'eau. Si les forages le vérifiaient, il faudrait changer les réfugiés de place.

Cette technologie semble appelée à un grand avenir.

- Le Président Béchir a pardonné à Abd el Aziz Khalid qui avait organisé dans les collines de la Mer Rouge les SAF, bras armé au Nord de l'Alliance Nationale Démocratique. Abd el Aziz avait été amené au Soudan grâce à l'intervention d'Interpol (UPI 18 12/VS n°127). Béchir a fait relâcher aussi 35 membres du parti de Tourabi non inculpés (AFP 21 01).

- Selon la Sudan Organisation Against Torture (SOAT), 88 prisonniers Rizeigat dont deux enfants qui avaient été condamnés à mort, ou à mort et à crucifixion en juillet 2002 à la suite d'un conflit entre les Rizeigat et la tribu Ma'alia- toutes les deux du Darfour-, ont été relâchés après des réconciliations sponsorisées par le gouvernement. L'Organisation mondiale contre la torture s'en félicite mais fait remarquer que les Cours de justice du Darfour qui les ont condamnés n'ont pas suivi la procédure, les avocats étant le plus souvent absents, et que quelques prisonniers ont été torturés pour obtenir des aveux.

- La population des Monts Nouba a doublé depuis la trêve il y a trois ans à cause du retour des réfugiés (Reuter 19 01).

SUD SOUDAN

Garang, le chef du Mouvement/Armée du Peuple Soudanais (M/ALPS), organisera le gouvernement du Sud Soudan avant de se rendre à Khartoum prendre son poste de premier vice-président le 20 février. Taha, l'ancien premier vice-président sera simple vice-président, sans que ce changement de titre n'enlève rien, selon toutes vraisemblance, à ses pouvoirs.

Garang a indiqué ses priorités, la réconciliation Sud-Sud par le dialogue, [déjà bien commencée par les Églises, ce qui semble exclure l'intervention de la justice], la réconciliation Nord-Sud et surtout le développement rural.

La nouvelle capitale

Comme l'armée soudanaise occupe encore Juba, la capitale traditionnelle du Sud, ainsi que ses autres capitales régionales, Malakal et Wau, Garang a établi une capitale provisoire à Rumbek, une ville plate en zone Dinka-, les Dinka dominant le MLPS. Rumbek fut fondée en 1857 par Alphonse de Malzac, un Français, cartographe, chasseur et trafiquant d'esclaves au 19^{ème} siècle. Rumbek est une ville de garnison de près de 30 000 habitants, le centre de la première école secondaire du Sud dont viennent nombre de dirigeants de l'ALPS qui la prit en 1997, alors qu'il n'en restait qu'un tas de ruines. Les soldats gouvernementaux avaient arraché les toits de tôle ondulée des bâtiments, y compris ceux de l'école secondaire et de l'hôpital. Puis des bombardiers avaient achevé le travail. Depuis peu, Rumbek abrite beaucoup d'organisations des Nations Unies qui projettent d'y transférer leurs opérations humanitaires soudanaises et de fermer leurs bureaux au Kenya. La ville n'a encore ni eau courante, ni électricité, ni rues asphaltées, ni bureaux pour l'administration, ni autre chose à offrir que des huttes aux fonctionnaires. Le curieux est que, malgré le traité de paix et l'autonomie du Sud, Juba abrite encore des ministères qui dépendent de l'administration de Khartoum alors que commence à s'installer l'administration locale MLPS.

Les besoins

Parmi les 4 millions de personnes déplacées, ils seraient 400 000 à être retournés au Sud. Absentes parfois depuis plus de 20 ans, les familles détachent dans leurs villages des éclaireurs pour voir ce qui reste des terres et des habitations, avant d'y envoyer les anciens, chargés de réserver les emplacements. Le PAM prépare un demi million de kits, vivres et outils, pour les candidats au retour.

La plupart des routes du Sud Soudan ne sont pas pavées, utilisables en seule saison sèche et ont un besoin urgent de réparations. Le PAM doit utiliser des vols coûteux pour fournir de la nourriture ; par camion, le transport d'Ouganda à Rumbek prend un mois, les camions étant souvent noyés dans la boue. Aussi a-t-il décidé de se lancer dans la réparation de routes. Elle a commencé par les endroits les pires. Le travail comprend l'enlèvement des mines, l'élargissement de 6 à 12 yards, le dessin de certaines parties et la construction de ponts. Le PAM a pu travailler au début grâce à des fonds d'urgence, mais va demander 90 millions de dollars à cet effet. Le travail principal doit être fait pas le gouvernement qui se propose de construire des routes avec le Kenya et entre les trois capitales régionales, donc pas Rumbek. Et rappelons que le plus grand projet est une voie ferrée à être construite par les Allemands.

Deux hommes d'affaires occidentaux sont déjà à Rumbek. L'un, Terry Light est à la tête d'Africa Expeditions Ltd. Il a monté un camp près de la piste d'atterrissage, où le

visiteur peut, pour 60 dollars par nuit avec une ristourne pour les ONG, dormir sous une tente avec électricité, douche et télévision satellite et prendre des repas tout à fait décents. Il a dû tout importer. L'autre Richard Herbert a créé deux sociétés, l'une un réseau de téléphones mobiles, NOW, un investissement de plusieurs millions de dollars, il y a déjà mille souscripteurs à Rumbek et Yei, l'autre de services internet pour lesquels de longues queues se forment. Il se lance aussi dans la construction. Les membres du MLPS sont actionnaires de ces sociétés qui embauchent des soldats handicapés, mais doivent faire venir les ingénieurs de l'étranger.

Kenyans et Ougandais ont déjà fait des plans pour exploiter les ressources du marché du Sud Soudan, spécialement les matériaux de construction. Mais des contraintes comme la très faible infrastructure, la légalisation des documents commerciaux, le manque de renseignements concernant les acheteurs potentiels et les circuits de distribution, les nombreuses langues, les visas d'entrée, etc. pourraient limiter la réalisation de cet objectif dans l'immédiat.

L'éducation est un autre besoin dramatique du Sud Soudan. L'enrôlement à l'école primaire n'atteint que seulement 20%, le second plus bas au monde. Il est pire pour les femmes dont une sur cent achève l'enseignement primaire. L'enseignement se faisant en principe en anglais et en arabe, Khartoum a commencé à traduire ses livres scolaires en anglais. [Les petits Sudistes apprendront-ils à écrire « je suis arabe et musulman » et à ne pas compter qu'un et un font deux puisque deux femmes ne font qu'un témoin ?]

Une conférence des donateurs aura lieu à Oslo en avril
L'ONU, les États, les ONG, planifient une aide importante pour aider à surmonter ces handicaps. Ils s'intéressent aussi à la réconciliation, à la formation tout azimuts, à l'émergence d'une société civile.

Les femmes, selon la constitution provisoire du Sud, auront 25% des postes de décideurs et pourront entrer en compétition pour les 75% des postes restants.

Problèmes avec Khartoum

Des problèmes à terme semblent s'élever avec Khartoum qui devait, selon l'accord de paix, proposer à ses milices sudistes, dont il dit qu'elles comptent 40 000 hommes et 369 commandants, le choix entre l'armée gouvernementale et l'ALPS. Mais dès avant la signature, le régime a le même jour, offert le choix et engagé prestement dans l'armée des officiers et soldats de la South Sudan Defence Force. Or le chef de cette milice s'est allié à Lagu, 73 ans, un Madi, chef militaire durant la première paix du Sud, pour s'engager à combattre Garang s'il ne prenait pas dans son gouvernement des membres d'autres forces politiques sudistes- le nombre étant de façon appropriée fort vague. On s'interroge sur les arrière-pensées du gouvernement. Un autre problème se posera bientôt, celui du partage des eaux du Nil qui a été laissé volontairement de côté pendant les négociations car trop sensible, pour lequel maintenant il n'y a pas de régime légal.

Le Sud attend la résolution du Conseil de Sécurité concernant l'instauration de la force de maintien de la paix au Sud et l'étendue de ses pouvoirs.

Les ministères des Affaires étrangères britannique et néerlandais ont ouvert un bureau de liaison commun à Rumbek. ST 6346

OPPOSITIONS

L'Alliance Nationale Démocratique

Le 16 janvier le gouvernement soudanais a signé un accord politique avec l'Alliance Nationale Démocratique (AND). On se souvient que l'AND est un groupe de partis comportant principalement le parti Unioniste Démocratique (PUD) et le MLPS (qui a négocié la paix du Sud en concertation avec l'AND), mais aussi les partis communiste et Baath, le Congrès Béja (de l'Est Soudan, qui n'a pas signé l'accord, Khartoum ne lui concédant pas ses demandes sur le partage du pouvoir et des richesses), une alliance de partis sudistes n'appartenant pas au MLPS, et le Mouvement de Libération du Soudan (Darfour) ce qui ne règle pas les problèmes du Darfour. L'AND fut fondée en 1989 par Osman al Mirghani, chef du DUP, à la suite du coup d'État par lequel Béchir renversa le gouvernement de al Mahdi démocratiquement élu. Au début la Umma, parti de al Mahdi, adhéra à l'AND dont il se sépara plus tard.

Par cet accord l'AND soutient bien entendu l'accord de paix du Sud, la rédaction d'une nouvelle constitution, et appelle à la formation d'une armée politiquement neutre. Les deux côtés ont l'intention de réintégrer les 3000 combattants, qui oeuvrent sur la frontière érythréenne, dans l'armée soudanaise. Pas ceux du Congrès Béja. L'accord a organisé la participation de l'AND aux affaires publiques pendant la période intérimaire, elle sera représentée à la rédaction de la nouvelle constitution intérimaire. L'accord de paix avec le Sud donne, on le rappelle, 52% des sièges au parti gouvernemental, 28 au MLPS, 14 aux autres partis du Nord et 6 aux autres partis du Sud. Il semble donc avoir donné certains des 14 sièges à l'AND, on ignore leur nombre. L'accord a aussi garanti à l'AND la liberté de conduire ses activités politiques à l'intérieur du pays. Le DUP a déjà ouvert un bureau à Khartoum. Osman al Mirghani y retournera-t-il ? L'accord parle aussi de la suppression de l'État d'urgence, renouvelé pour la 6^{ème} fois par Béchir à la fin de l'année dernière, et qui est déjà illégal à cause de l'accord de paix avec le Sud. Aucune date n'a été donnée pour aucun de ces points. Le problème principal du partage du pouvoir et des richesses avec les régions n'est pas mentionné. Les deux parties ne font que « s'engager » à résoudre le problème du Darfour. Le négociateur gouvernemental Nafi'e Ali Nafi'e, un faucon ancien directeur de la sécurité, ne

semble pas avoir donné grand-chose. Les autres négociateurs gouvernementaux, Ali Osman à Naivasha pour le Sud et Majzoub al Khalifa pour le Darfour, sont aussi issus du noyau dur du régime.

Le Parti Unioniste Démocratique

Le 29 décembre, al Mirghani avait prononcé un important discours à Londres. Il raconta sa longue expérience du processus de paix après avoir signé un accord avec Garang en novembre 1988 et son emprisonnement après le coup d'État. C'est à son instigation que Garang a fait enlever du protocole sur le partage du pouvoir, les échappatoires qui permettaient de repousser indéfiniment les élections, et donc l'établissement de la démocratie. *Last but not least*, al Mirghani a fortement insisté : les accords de paix du Sud Soudan n'empêcheront pas les officiels de Khartoum d'être jugés pour crimes contre l'humanité. «On ne peut juger tout le régime, mais des individus spécifiques. Les accords ne transcendent pas les crimes».

Al Mirghani a aussi parlé de la décision qu'avait prise le parti Umma de se séparer de l'AND après que Moubarak al Fadl ait signé un mémorandum d'entente avec Khartoum. Al Mirghani a dit récemment à al Mahdi qu'il avait eu tort de quitter l'AND : « Moubarak [ton neveu] t'a fait sortir de l'Alliance, il a fondé un parti séparé du tien et [pour toute récompense] fut expulsé du gouvernement ».

Al Mahdi refuse que son parti, l'Umma, se joigne au gouvernement transitoire, à moins qu'une conférence nationale ne soit tenue qui inclue tous les partis [pour discuter de la paix du Sud qui est déjà signée et ratifiée]. Il juge que l'accord de paix ne rend pas l'unité attrayante aux Sudistes et que sans conférence nationale toutes les régions du Soudan prendront les armes pour obtenir des avantages. Pour al Mirghani, si l'Umma était restée dans l'AND elle aurait eu son mot à dire sur les négociations par le canal de l'ALPS.

Le Congrès National Populaire

L'autre parti de l'opposition du Nord, le Congrès National Populaire de al Tourabi est interdit depuis que le gouvernement l'a accusé de tentative de coup d'État. Son chef Tourabi devrait être libéré si l'État d'urgence était levé. Mais de cela personne ne parle.

Nous autorisons la reproduction des articles de ce bulletin à condition d'en citer la source et de ne pas en modifier le contenu.

DARFOUR

Pourparlers de paix

La paix au Darfour n'a fait aucun progrès. Dans la seconde moitié de décembre, au cours des pourparlers, Khartoum a lancé une grande offensive, utilisant ses forces aériennes et s'alliant à nouveau avec les *janjawid*. Sous les pressions internationales, Khartoum avait finalement suspendu l'offensive avant de la reprendre à un moindre rythme. Les mouvements de libération enfin ne s'entendent pas sur leurs demandes, le MJE étant islamiste, le MLS laïc. Le gouvernement se targue beaucoup de ses pourparlers de paix séparés et positifs avec le nouveau mouvement rebelle NMRD, il dit que les déplacés dus au NMRD rentrent. Les observateurs internationaux n'ont vu personne rentrer, au contraire de nouveaux déplacés affluent. Même cet accord bat de l'aile car Khartoum ne respecte pas le cessez-le feu.

Pronk, le représentant des NU au Soudan, juge que la communauté internationale a commis des erreurs. Les sanctions doivent être utilisées avec plus de précautions, non pas comme mesure punitive mais comme moyen de faire changer les acteurs de comportement. Comment ? Il ne l'a pas dit. Pronk a rejoint l'analyse de beaucoup, dont *Vigilance Soudan*, en ajoutant diverses erreurs : la crise du Darfour a été considérée par les NU comme spécifique et non comme élément inhérent de l'équation politique soudanaise sans la résolution de laquelle il n'y aura pas d'accord de paix possible pour l'ensemble du Soudan ; il faudrait inclure les leaders tribaux dans les pourparlers ainsi que toutes les forces politiques et militaires. [Les *janjawid* pourraient même y être inclus. En tant qu'habitants du Darfour, un partage plus juste du pouvoir et des richesses serait aussi dans leur intérêt. Le MLS souligne qu'il agit contre Khartoum et non contre les tribus arabes]. Les parties, ajoute Pronk, doivent être convaincues que la paix est dans leur intérêt.

Dans l'enthousiasme de son retour du Sud, Béchir parla d'organiser un partage du pouvoir et des richesses avec le Darfour. Plus de nouvelles.

Garang a déclaré que quand il sera premier vice-

président, le gouvernement ne combattra plus le Darfour. Il négociera dans les conflits du pays « pour que le Sud bénéficie pleinement de la paix ». Taha dit aussi qu'il va s'occuper des pourparlers. Retrouvera-t-on Garang et Taha côte à côte aux négociations du Darfour après avoir été face à face au Sud ?

Les rebelles ont refusé de reprendre les pourparlers ; ils veulent qu'ils aient lieu sous l'égide des Nations Unies ; ils prétendent que l'Union Africaine soutient Khartoum. Finalement, les négociations recommenceront fin février. Il sera souhaitable que les rebelles soient soutenus techniquement.

Combats

Nouvelles forces rebelles émergent

Les armes affluent de tous les côtés, le banditisme augmente, le conflit s'étend hors du Darfour. Des rebelles non identifiés ont attaqué des installations pétrolières au Darfour où il y a un petit triangle pétrolier au sud-est. Après la grande offensive gouvernementale de mi-décembre, qui a comporté des attaques aériennes de villages (100 tués dans l'un d'entre eux), les tribus arabes, *janjawid*, continuent à attaquer, violer, enlever, piller brûler. Les forces de surveillance de l'Union Africaine ne dépassent pas beaucoup un millier d'hommes alors que 3500 étaient prévus. Elles se contentent toujours d'enregistrer les violations du cessez-le feu – 46 du 24 novembre au 17 décembre – et n'ont pas autorité pour faire plus et protéger les populations civiles. Notons qu'un officier français est vice-président de la commission d'observation du cessez-le feu.

Annan voudrait augmenter ces forces avec l'Union Européenne et l'OTAN

Le Soudan vient d'annoncer qu'il retire ses bombardiers du Darfour, mais ni les hélicoptères, aussi meurtriers, ni les avions de reconnaissance.

"ENFIN LA PAIX AU SUD : Une bulle irisée" (suite de la page 1)

Garang, l'un des rares Sudistes à vouloir l'unité du Soudan, utilisera-t-il son rôle de premier vice-président, pour se coaliser avec les marginalisés de l'Ouest et de l'Est ?

Les États-unis ayant accusé Khartoum de génocide au Darfour, une commission d'enquête des NU fut instituée. Pour elle il n'y a pas génocide puisqu'il n'y a pas eu intention : le Soudan voulait chasser les gens de chez eux et non les tuer, les survivants sont mis dans des camps. Il y a eu toutefois crimes de guerre et crimes contre l'humanité que la commission conseille fortement au Conseil de Sécurité de faire juger par le Tribunal Pénal International. L'Union Européenne est favorable au TPI ; les États-unis le récusent, ils craignent que des Américains n'y soient jugés pour des raisons « frivoles ou politiques » ; ils suggèrent pour l'instant, l'extension

au Darfour du tribunal d'Arusha, solution beaucoup plus coûteuse et moins rapide ; la Russie, la Chine, le Pakistan et l'Algérie préféreront peut-être confier le jugement à la justice soudanaise, *unable and unwilling*, dit la Commission. Le Conseil de Sécurité tranchera.

Si le silence est assourdissant concernant les crimes contre l'humanité commis dans le Sud, et qu'il semble bien que l'amnistie générale *de facto* fasse partie des accords non écrits, en droit international ce n'est pas valable ; on s'inquiète de la mise en accusation des seuls suspects de crimes au Darfour. Est-ce pour laisser entendre à Khartoum que la paix suspendrait les poursuites ?

Bételgeuse

Rapport au Secrétaire Général Commission

Résumé et conclusions, traduits par Vigilance Soudan
Les textes en italique sont tirés du rapport lui-même

Violations des Droits de l'Homme et du droit humanitaire

La commission prit pour point de départ deux faits irréfutables. Selon les Nations Unies il y a 1,65 million de personnes déplacées ; une destruction de villages à grande échelle a pris place dans les 3 États du Darfour. La Commission a mené des enquêtes indépendantes pour établir les autres faits. C'est sur elles que ses conclusions sont basées....*La Commission a reçu la coopération des autorités gouvernementales. Quand les autorités locales refusaient leur aide (par exemple pour rencontrer les détenus), il a suffi de s'adresser plus haut. A cela, quelques exceptions : la Commission, bien qu'elle ait promis de garder le secret, n'a jamais pu avoir les minutes des réunions des Comité de Sécurité tant au niveau des États fédérés qu'au niveau local. La demande de la commission concernant le déploiement des avions militaires et des hélicoptères, bien qu'assortie de la même promesse, n'a reçu qu'une réponse partielle. Enfin les enquêtes dans les camps de déplacés ont été parfois empêchées par les autorités locales, soit qu'elles promettent de l'argent aux déplacés, soit simplement qu'elles les menacent pour qu'ils ne parlent pas, soit qu'elles installent de faux déplacés dans le camp. Pas de problème de coopération au MLS ou au MJE, les seuls rebelles que la Commission ait rencontrés.*

La Commission a établi que le gouvernement du Soudan et les *janjawid* sont responsables de sérieuses violations des droits de l'homme et du droit humanitaire équivalant à des crimes en droit international. La Commission a trouvé que les forces gouvernementales et les milices ont mené des attaques incluant le meurtre de civils, les tortures, les disparitions forcées, la destruction de villages, le viol et autres formes de violences sexuelles, le pillage, dans tout le Darfour. Ces actes répandus et systématiques peuvent donc équivaloir à des crimes contre l'humanité.... De plus, beaucoup de gens ont été arrêtés et détenus par des organismes gouvernementaux pendant des périodes prolongées, pour nombre d'entre eux au secret, et torturés. La vaste majorité des victimes appartiennent aux tribus Fur, Zaghawa, Massalit...et autres tribus appelées « africaines ».

Lors de leurs discussions avec la Commission, les officiels gouvernementaux dirent que ces attaques avaient un but anti-insurrectionnel. Or il est clair d'après les résultats des recherches de la Commission que la plupart des attaques étaient dirigées délibérément contre les civils. De plus même si des rebelles ou des personnes les soutenant étaient présents dans quelques-uns des villages – ce que la commission considère comme possible dans très peu de cas – les attaquants n'ont pas pris les mesures permettant aux civils de s'éloigner et l'utilisation de la force militaire fut manifestement disproportionnée.

La Commission est particulièrement alarmée que les attaques de villages, le pillage, le viol et le déplacement forcé aient continué pendant son mandat. Une action urgente doit être prise pour mettre un terme à ces violations.

La Commission n'a pas trouvé d'usage répandu et systématique de violations chez les rebelles. Mais ils sont responsables de violations qui peuvent équivaloir à des

crimes de guerre. [Nous insistons sur les violations des rebelles, nous étant longuement étendus sur les violations gouvernementales dans les précédents numéros]. *Parmi elles deux attaques du MJE qui ont résulté respectivement dans la mort de 44 soldats et 17 civils, 28 soldats et 4 civils, et des pillages de convois commerciaux ou humanitaires (non vérifiés par la commission*). Durant une attaque, les MLS mirent le feu au bureau local des services de sécurité, tirèrent sur le bureau des télécommunications, attaquèrent la police [ce qui est jugé dans le cas d'espèce légitime par la Commission], puis à l'administration locale et aux Zakat ils volèrent trois coffres-forts, un véhicule et détruisirent des documents, avant de voler le véhicule du directeur de la Sécurité qui s'était enfui et de mettre le feu à sa maison. Ayant dit aux villageois qu'ils n'attaquaient que leurs cibles, tous assistèrent tranquillement aux opérations. Ailleurs ils attaquèrent une prison, tuant un garde, battant l'autre et libérant les prisonniers. [Bien que ces derniers faits fassent plutôt penser à Robin des Bois, la Commission dit qu'il s'agit de crimes de guerre, - les rebelles ont tué des gens ne participant pas aux opérations militaires-, et de crimes de pillage, « quoiqu'à faible échelle »]. Des membres de la tribu Rizeigat furent attaqués par des MLS et des MJE qui tuèrent 48 personnes.*

Pour ce qui est des transferts forcés des populations civiles, des innombrables viols, y compris durant la fuite et dans les camps de réfugiés, des bombardements de civils, rien n'est à reprocher aux rebelles. [Leurs exactions sont sans commune mesure avec les exactions gouvernementales].

* [Les chefs MLS auraient reconnu le meurtre des agents de Save the Children Fund, le coupable aurait été lourdement puni (VS)].

Y a-t-il eu actes de génocide ?

Pas en tous cas de la part du gouvernement qui avait plutôt l'intention de chasser les gens de leurs villages dans un but anti-insurrectionnel *[ce qui a permis, est-il écrit ailleurs, aux tribus arabes de commencer à s'établir dans des zones précédemment occupées par des déplacés, empêchant leur retour]*. Il y a des camps de personnes déplacées, donc on ne veut pas les tuer. Mais des individus, y compris des officiels gouvernementaux, ont pu commettre des actes dans une intention génocidaire.

La conclusion selon laquelle un génocide n'a pas été commis, n'enlève rien à la gravité des crimes perpétrés dans la région. Les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis au Darfour peuvent ne pas être moins graves et haineux qu'un génocide.

Identification des auteurs des crimes

La Commission a fait une évaluation des suspects probables plus qu'elle n'a jugé une faute criminelle. Ces suspects probables sont des officiels du gouvernement, des membres des milices, des membres des groupes rebelles et certains officiers étrangers agissant à titre personnel [Rien ne sera dit sur leur nationalité]. Certains officiels gouvernementaux et membres des milices ont aussi été désignés comme responsables possibles d'entreprises criminelles jointes afin de commettre des crimes internationaux. D'autres ont été identifiés pour avoir peut-être pris part au planning et/ou avoir donné des ordres, ou avoir été complices de ces crimes. La Commission a aussi identifié un certain nombre d'officiels

FOUR

des Nations Unies d'enquête

gouvernementaux de haut rang pour ne pas avoir, en toute connaissance de cause, empêché de commettre des crimes.

La Commission a décidé de ne pas publier ces noms, pour respecter les droits des suspects, parce qu'elle n'a pas été investie de la poursuite et pour assurer la protection des témoins. La Commission donnera les noms dans un dossier scellé à la garde du Secrétaire Général [51 personnes*]. Elle préconise que ce dossier soit remis à un procureur compétent, le procureur du tribunal Pénal International (TPI), selon ses recommandations, qui utilisera les matériaux comme il ou elle le jugera bon. Un dossier scellé, distinct et très volumineux, contenant toutes les preuves collectées par la Commission, sera remis à un procureur compétent. [Il s'agit de 40 personnes* pour lesquelles moins de preuves existent].

* Malgré ses précautions des listes circulent.

Responsabilités

La Commission recommande fortement que le Conseil de Sécurité réfère immédiatement la situation au Darfour au TPI... Comme le Conseil l'a répété, la situation est une menace à la paix et à la sécurité internationales. De plus, les exactions continuent. La poursuite, par le TPI, de suspects des crimes les plus sérieux contribuerait à restaurer la paix.

Les crimes allégués sont inscrits dans le Statut de Rome... Les crimes de guerre ont pu être commis comme part d'un plan ou d'une politique. Tout montre aussi que les actes criminels furent commis dans le cas d'attaques larges et systématiques, contre la population civile, en toute connaissance de cause. De l'avis de la Commission, cela peut équivaloir à des crimes contre l'humanité.

La justice soudanaise est incapable de s'occuper de la situation au Darfour. Elle n'en a pas la volonté. Le système a été affaibli au cours de la dernière décade. Des lois restrictives ont restreint l'efficacité de la justice et beaucoup de lois au Soudan contredisent les standards de base des droits de l'homme. Les lois criminelles soudanaises ne proscrivent ni les crimes de guerre, ni les crimes contre l'humanité. Et certaines dispositions du code de procédure pénale empêchent la poursuite de ces crimes. De plus beaucoup de victimes ont dit à la Commission avoir une confiance limitée dans l'impartialité de la justice soudanaise. Beaucoup craindraient même des représailles s'ils s'adressaient à elle.

Les mesures prises par le gouvernement n'ont été ni adéquates ni efficaces, ce qui a contribué à établir un climat d'impunité. Très peu de victimes ont porté plainte à cause du manque de confiance dans le système judiciaire. Dans les cas peu nombreux où une plainte a été déposée, la plupart du temps il n'y eut aucune poursuite. Le gouvernement a informé la Commission des cas très peu nombreux d'individus qui ont été poursuivis, ou ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire.

La Commission considère que le Conseil de Sécurité doit non seulement agir contre les auteurs des méfaits mais aussi pour le compte des victimes. Il recommande la création d'une Commission de Compensation destinée à donner réparation aux victimes, que les auteurs des crimes aient été ou non identifiés. *Dans ce dernier cas l'État soudanais devra payer.*

La Commission recommande au gouvernement soudanais (i) la fin de l'impunité pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ; (ii) le renforcement de l'indépendance et de l'impartialité de la justice ainsi que le pouvoir donné aux Cours de s'occuper des violations des droits de l'homme ; (iii) le plein accès du CICR et de la Commission Droit de l'homme des NU aux détenus en connexion avec la situation au Darfour; (iv) la protection de toutes les victimes et des témoins de violations des droits de l'homme ; (v) la formation de juges, procureurs et avocats ; (vi) le respect des droits des personnes déplacées et la pleine mise en œuvre des principes guidant le déplacement en particulier en ce qui concerne le retour des personnes ; (vii) une pleine coopération avec les organismes des droits de l'homme des NU et de l'UA ; (viii) la création par un processus consultatif large d'une commission Justice et Réconciliation quand la paix sera établie au Darfour.

La Commission recommande aussi des mesures à être prises par d'autres afin de briser le cycle de l'impunité : l'exercice de la juridiction universelle par d'autres États, le rétablissement par la Commission des Droits de l'homme des NU d'un rapporteur spécial au Soudan, et des rapports publics et réguliers sur la situation des Droits de l'homme au Darfour par le Commissaire au Droits de l'homme.

*
* *

AUTRES EXACTIONS

Cinq travailleurs humanitaires – trois Soudanais, un Kenyan, un Anglais – ont été arrêtés, dit l'accusation, pour avoir en leur possession un ordinateur, une caméra digitale et 5 cd-rom et avoir enregistré des témoignages de viols et photographié des tombes collectives, destinés à la Commission des NU sur le génocide au Darfour. Une enquête est ouverte pour crimes contre l'État et complot.

Le comité soudanais d'enquête sur le Darfour, non dépourvu d'un courage aussi certain que limité, a déclaré qu'il y avait eu « des violations sérieuses des droits de l'homme où toutes les parties au combat avaient eu part à des degrés variés [faute d'indiquer les plus coupables]. Des viols ont eu lieu sans qu'il ait été prouvé à la commission qu'il en était fait un usage systématique... Il n'y a ni génocide, ni crimes contre l'humanité ».

Le Soudan a annoncé qu'il ne remettrait jamais ses concitoyens à une justice internationale. Basé sur le rapport de son comité « qui recoupe, affirme-t-il le rapport de la Commission », il propose de juger les coupables. On a lu ce que la Commission en pense. Le porte-parole des NU a déclaré qu'il n'appartenait pas au Soudan d'en décider, point de vue que l'opposition soutient.

A Farchana, Tchad, 6 nouveaux cas de lèpre ont été diagnostiqués ces derniers mois.

Depuis des siècles les habitants du Darfour ont pu posséder et distribuer leur terre selon des lois tribales. Mais une loi fédérale autorise le gouvernement à prendre les terres abandonnées depuis un an. Les observateurs des NU et les représentants des Droits de l'homme soupçonnent de façon croissante le gouvernement de profiter de la possibilité que va leur donner le déplacement de près de 2 millions d'africains pour installer les tribus arabes. Les organisations internationales tentent de faire suspendre cette loi au Darfour.

PÉTROLE ET ÉCONOMIE

- Le pétrole de l'État du Kordofan Ouest sera exploité en août 2005 (SUNA 23 12).

- Kejuruteraan Samudra Timur Bhd a un contrat pour fournir un appareil de forage pétrolier et les autres services associés dans les blocks 5A, 5B, et 8 (AFX 03 12).

- ONGC Videsh a eu un contrat pour construire une nouvelle raffinerie à Port-Soudan d'un coût de 1,2 milliards de dollars (PANA 06 02). [Khartoum se dépêche avant que le MLPS de Garang ait son mot à dire]. ONGC Videsh voudrait aussi acquérir des droits dans les Blocks 15, 12, 13 (Hindustan Times 01 02).

-**Total** et ses partenaires viennent de réactualiser, avec le gouvernement soudanais, leur contrat qui date de 1980. Les travaux furent interrompus au moment où Total allait commencer l'exploitation en 1985, à cause de la guerre civile. Dans le consortium, Total a 32,5% des parts, l'américain Marathon Sudan, 32,5%, l'arabe Kufpec Sudan 25%, et le soudanais étatique, Sudapet 10%. Leur énorme concession mesure 118 000 kilomètres carrés. (AFP 21 12/LOI 25 12/VS). Dans le nouveau contrat, certains points ont été précisés, la notion de développement durable introduite. Pour ce faire Total a contacté ECOS, groupe d'associations dont *Vigilance Soudan* fait partie. Des projets éducatifs, médicaux ou autres, selon les attentes des populations, seront mis en œuvre par Total. La date de reprise des travaux n'est pas fixée ; elle dépend d'une série de paramètres, apaisement des relations intercommunautaires, déminage de la zone, désarmement des milices, etc.

- La société nationale sud-africaine, PETRO SA va envoyer des techniciens pour examiner s'il existe des réserves pétrolières dans le Block 14. Le Soudan enverra aussi du personnel à PetroSA pour améliorer les compétences techniques de cette société (LiquidAfrica 05 01).

- Le gouvernement a assigné 4 260 000 dollars pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Tokar (SUNA 14 1). Ce périmètre est dû au delta intérieur d'un oued du versant Est des collines de la Mer Rouge, le Barakat, qui autrement se perdrait dans le désert. Du temps de la colonisation, cet endroit avait une fort mauvaise réputation auprès des Égyptiens, pour lesquels envoyer à Tokar veut dire envoyer au diable, ils ignorent qu'il s'agit d'une ville soudanaise.

Ce don arrive au moment où Khartoum veut calmer les fermentations de l'Est.

- Le budget de l'année 2005 reflète les pourparlers de paix. Cinquante pour cent des recettes pétrolières prévues sont destinées au Sud sans que des chiffres n'aient été donnés ni sur la quantité de pétrole, ni sur son prix. Les revenus sont estimés à 4,9 milliards de dollars, et les dépenses à 5,624 milliards. L'économie aura une croissance de 7,5%, l'inflation sera maintenue à 8% et le

taux du dollar à 250 dinars [actuellement 258] (AFP 02 12).

- Le FMI et la Banque Mondiale exempteront le Soudan de ses dettes à la suite de la paix et attireront les finances internationales vers la reconstruction. Une stratégie a été envisagée pour lutter contre la pauvreté dans le cadre de la macroéconomie concernant une juste distribution du Produit National Brut. [*On attendrait la paix au Darfour pour cela*]. La mission a aussi discuté avec le ministre des Finances et la Banque du Soudan de réformes structurelles pour appliquer le système statistique gouvernemental au budget et améliorer l'efficacité de la direction du cash-flow.

- La nouvelle Banque du Soudan et des Émirats ouvrira en 2005 sur financement des Émirats Arabes Unis et d'institutions financières musulmanes avec un capital déclaré de 200 millions de dollar et un capital versé de 100 millions de dollars (Reuter 28 12). Il s'agira bien entendu d'une banque islamique, c'est-à-dire qui ne paie pas d'intérêts mais pratique un système de partage de profits.

- Le NEPAD ménagera une étude de faisabilité concernant l'extension du projet de voies ferrées Sud Soudan, Ouganda, Kenya vers le port de Mombassa (LiquidAfrica 14 12)

- La société sud africaine Global Railway Engineering Consortium a conclu un contrat de 21 millions de dollars avec les chemins de fer soudanais pour la réhabilitation des voies ferrées et du matériel roulant (LiquidAfrica 05 01) ST 6210

- Airbus annule une dette de 45 millions de dollars dus par Sudan Airways (AFP 09 02).

- Le Soudan mettra sur orbite son premier satellite, d'un coût de 60 millions de dollars, à la fin de l'année. Le satellite sera utilisé pour les télécommunications, les transmissions radio et télévision et l'enseignement à distance (AFP 06 02).

- Un Iliouchine IL-76 s'est écrasé près de Khartoum. Son équipage de 6 Ukrainiens ne compte pas de survivant. Le cargo transportait une aide au Darfour des Émirats Arabes Unis. Avant de s'écraser le pilote a évité des maisons. La boîte noire a été retrouvée (AP 03/04 02).

L'importance des nouvelles concernant le Darfour nous a empêchés de publier une chronologie des pourparlers de paix et un résumé des accords de paix. Ils paraîtront dans le prochain numéro.